



Strasbourg, le 13 octobre 2016

CODEXTER BU (2016) 3

COMITE D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)

LISTE DES POINTS DISCUTES ET DES DECISIONS PRISES

8^{ème} REUNION DU BUREAU

Paris (France), 29 – 30 septembre 2016

Secrétariat de la Division Anti-terrorisme
Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

Le Bureau du CODEXTER, sous la présidence de M. Alexandros STAVROPOULOS (Grèce), a tenu sa 8^e réunion à Paris (France) les 29 et 30 septembre 2016. Il a pris les décisions suivantes :

Communication du Président, des membres du Bureau et du Secrétariat

- Prendre note des informations fournies par le Président et le Secrétariat concernant les faits nouveaux au sein du Conseil de l'Europe et des autres instances internationales pertinentes présentant un intérêt pour le CODEXTER, survenus depuis la précédente réunion du Bureau, en particulier la rédaction d'une nouvelle convention du Conseil de l'Europe sur les infractions contre des biens culturels, menée actuellement par le CDPC ;
- Proposer à la Plénière de renforcer les liens de coopération avec certaines régions clés, ainsi qu'avec les organisations et instances intergouvernementales pertinentes, afin de mieux faire connaître le CODEXTER auprès des initiatives de la communauté internationale pour combattre le terrorisme. Pour commencer, le Bureau proposera d'accorder une attention particulière aux régions du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, et aux organisations intergouvernementales correspondantes ;
- Charger le Secrétariat de préparer un document contenant des propositions pour promouvoir les travaux du CODEXTER et leur donner plus de visibilité, en vue de la 31^e Réunion plénière ;
- Charger le Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour que le Président présente les travaux du CODEXTER au Comité des Ministres de manière plus régulière.

Futurs travaux et activités du CODEXTER

- Continuer de suivre étroitement la mise en œuvre du Plan d'action contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme ;
- Inviter les autres comités pertinents du Conseil de l'Europe à assister aux Réunions plénières du CODEXTER en vue d'informer le Comité sur leur rôle dans la prévention du terrorisme et sur les actions qu'ils ont entreprises pour mettre en œuvre le Plan d'action susmentionné.

Terroristes agissant de manière isolée

- Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant la préparation de la première réunion du Comité de rédaction mis en place par le CODEXTER pour élaborer une nouvelle recommandation sur « les terroristes agissant de manière isolée » ;
- Examiner et modifier, le cas échéant, le document sur les « Principaux éléments du projet de recommandation sur les terroristes agissant de manière isolée » (CODEXTER BU (2016) 15) ;
- Charger le Secrétariat de communiquer ce document aux membres du Comité de rédaction avant sa première réunion (3 et 4 novembre 2016).

Amendements à la recommandation sur les techniques spéciales d'enquête

- Prendre note des éclaircissements fournis par le Président du Groupe de rédaction TSE, M. Nicola PIACENTE (Italie), concernant le projet de recommandation préparé à la suite de la réunion finale du Groupe de rédaction ;
- Prendre note des commentaires sur le projet de recommandation soumis respectivement par les délégations du CODEXTER et du CDPC ;
- Examiner le projet de recommandation à la lumière des commentaires susmentionnés et, le cas échéant, amender ce projet ;
- Charger le Secrétariat de communiquer le projet de recommandation, tel qu'amendé par le Bureau, à toutes les délégations du CODEXTER, en vue de la finalisation du texte par le Comité lors de sa 31^e Réunion plénière.

Terrorisme et internet

- Saluer l'initiative du Comité des Ministres de mettre en place une plate-forme de coopération entre les Etats membres et le secteur privé, dans le cadre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'Internet pour 2016 – 2019 (Doc. CM(2016)10-final) ;
- Saluer l'idée du Secrétariat de créer un forum spécialisé, dans le cadre de la plate-forme générale susmentionnée, pour les échanges et la coopération entre les acteurs publics et privés sur la réponse à apporter au problème de l'utilisation abusive d'internet à des fins terroristes ;
- Exprimer le souhait d'être associé au processus dès le départ, y compris si possible au moyen d'une participation à des réunions entre les représentants du Conseil de l'Europe et les entités privées sur la manière de mettre en place la plate-forme générale et, en particulier, un forum spécialisé sur le terrorisme.

Réseau de points de contact 24/7 du CdE sur les combattants terroristes étrangers

- Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur la préparation de la première réunion des points de contact 24/7, le 17 octobre 2016 ;
- Suivre attentivement la mise en place du réseau de points de contact.

Liens entre le terrorisme et le crime organisé

- Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur la préparation du rapport sur les liens entre le terrorisme et le crime organisé, en particulier du fait qu'une version préliminaire du rapport sera présentée au CODEXTER lors de sa 31^e Réunion plénière en vue de conseiller les experts chargés de son élaboration, M. Peter NEUMANN, du *Kings College* de Londres, et Mme Ana SALINAS DE FRIAS, de l'Université de Malaga. Le rapport final des experts sera achevé au printemps 2017 ;
- Saluer l'idée de présenter le rapport final lors de la conférence qui sera organisée en 2017 dans le prolongement de la Conférence de Malaga de 2014 sur le même thème.

Suivi de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196)

- Prendre note des informations fournies par le Président du Groupe des Parties, M. Tobias KAPPELMANN (Allemagne), concernant les futurs travaux relatifs au suivi de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) par les Parties à cette convention, et en particulier du fait que le Groupe des Parties, ayant accompli ses diverses tâches, tiendra sa dernière réunion le 15 novembre 2016. A partir de 2017, les Parties se réuniront régulièrement dans le cadre prévu par la Convention, à savoir la Consultation des Parties ;
- Prendre note du fait que la Convention entrera en vigueur pour l'Arménie le 1^{er} décembre 2016, et qu'elle est entrée en vigueur pour Monaco le 1^{er} août 2016. Le Protocole additionnel a été ratifié par l'Albanie, en tant que première Partie, le 6 juin 2016.

La radicalisation dans les prisons

- Féliciter le CDPC et le PC-CP pour les excellentes Lignes directrices du Conseil de l'Europe à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- Prendre note du fait qu'un projet de guide du Conseil de l'Europe à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent est en préparation.

Les rôles des femmes au sein de Daech

- Examiner le projet de document de réflexion sur les rôles des femmes au sein de Daech préparé par la rapporteure sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Mme Tanja Kikerekova (« l'ex-République yougoslave de Macédoine »), en coopération avec le Secrétariat ;

CODEXTER BU (2016) 3

- Remercier Mme KIKEREKOVA et le Secrétariat pour ce travail et les charger de fournir davantage d'informations, si possible, sur la situation de la population féminine locale dans les régions contrôlées par Daech.

Aspects du terrorisme couverts par la Convention sur la cybercriminalité

- Saluer la Note d'information préparée par le Comité de la Convention Cybercriminalité (T-CY) sur les aspects du terrorisme couverts par la Convention sur la cybercriminalité.

Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme et informations sur les mesures prises au niveau national contre le terrorisme

- Prendre note du fait que trois Etats membres (Hongrie, Italie et Norvège) ont exprimé le souhait d'actualiser leurs profils nationaux ;
- Souligner qu'il est important que tous les Etats membres actualisent régulièrement leur profil national.

Base de données du CODEXTER sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ayant trait à la lutte contre le terrorisme

- Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant l'état d'avancement de la base de données du CODEXTER sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ayant trait à la lutte contre le terrorisme ;
- Souligner qu'il est important que cette base de données soit pleinement opérationnelle aussi tôt que possible.

Préparation de la prochaine Réunion plénière du CODEXTER

- Examiner et adopter, tel qu'amendé, le projet d'ordre du jour de la 31^e Réunion plénière ;
- Charger le Secrétariat de communiquer à toutes les délégations le projet d'ordre du jour.

Date et lieu de la 9^e réunion du Bureau

- Tenir sa prochaine réunion fin février/début mars 2017. La date et le lieu précis sont à confirmer.

Adoption du Rapport abrégé et de la Liste des points examinés et des décisions prises

- Adopter le Rapport abrégé et la Liste des points examinés et des décisions prises.